



## SISE Newsletter Aviation Security

OFAC SISE-2016-03

30 juin 2016

SISE est l'abréviation désignant la section Mesures de sûreté de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC).  
<http://www.bazl.admin.ch/org/organisation/index.html?lang=fr>

### Bases légales :

Le règlement (UE) n° 2015/1998 remplace plusieurs règlements, et notamment le règlement (UE) n° 185/2010. Toute la réglementation de l'EU est accessible sur Internet.

### Nouveaux documents :

Un nouveau modèle de programme de sûreté pour les agents habilités a été élaboré. Il sera progressivement adressé aux agents habilités par courriel. Les agents habilités se verront impartir un délai pour rédiger leur nouveau de programme de sûreté et le soumettre à l'OFAC pour vérification. Le délai est ferme et ne peut être modifié que sur demande écrite dûment motivée adressée à l'OFAC. La mise en place du nouveau programme de sûreté devrait durer jusqu'au printemps 2017.

### Retour d'expérience :

Les chargeurs connus sont tenus de communiquer le statut du fret sécurisé au maillon suivant de la chaîne logistique en indiquant la mention « fret sécurisé » et le numéro de chargeur connu. Il s'agit de ce faisant d'éviter les confusions.

### Divers :

L'OFAC procédera dès juin 2016 à davantage d'inspections auprès des chargeurs connus. Cette démarche fait partie des mesures de surveillance sur les organes de contrôle indépendants et fait suite à une constatation relevée dans le cadre de l'inspection menée cette année par la Commission européenne. Les inspections auront lieu sans préavis et ne donneront lieu à aucun frais pour les chargeurs connus.

### Contact :

[holger.caspari@bazl.admin.ch](mailto:holger.caspari@bazl.admin.ch)

[jonathan.zimmerli@bazl.admin.ch](mailto:jonathan.zimmerli@bazl.admin.ch)